

Saint-Denis, le 25 mai 2018

Service : Direction Générale

## COMMUNIQUE

Une réunion s'est tenue ce jour, vendredi 25 mai 2018 associant l'ARS, les chefs d'établissements et les organisations représentatives du personnel de la fonction publique hospitalière de La Réunion.

A cette occasion, il a été rappelé en préalable qu'il n'y a pas de remise en cause de la majoration Outre-Mer, ni de l'indexation propre à La Réunion (13,8%), qui s'appliquent sur les éléments constitutifs de la rémunération des agents hospitaliers.

La définition du périmètre applicable à la désindexation a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).

La validation finale de ce périmètre est soumise au niveau national.

L'Etat est parfaitement conscient du caractère soudain du risque de désindexation de certaines primes et indemnités, et de l'impact significatif qu'il pourrait représenter pour les agents.

Pour autant, le caractère non réglementaire de ces indexations a été relevé par les comptables publics.

Ces éléments ont conduit à l'organisation d'une réunion interministérielle le 22 mai sous l'égide du cabinet du Premier Ministre. La recherche de solutions pour prendre en compte les effets de la désindexation de certaines primes et indemnités est engagée de façon concertée entre les ministères concernés.

Dans l'attente d'une proposition ministérielle qui sera présentée à l'ensemble des parties, notamment aux organisations représentatives du personnel, la décision de désindexer ces primes et indemnités est suspendue.